## REGLEMENT FINANCIER Saison 2021 - 2022

Le Comité Directeur fixe chaque année le montant des amendes prévues dans les règlements généraux du District des Flandres (voir tableau).

Chaque trimestre, le District des Flandres met à disposition des clubs son relevé de compte via FOOTCLUBS. Les clubs ont 15 jours pour régulariser leur situation vis à vis du District des Flandres en versant les sommes dues.

NUMERO DES ARTICLES	LIBELLE	MONTANT En Euro		
Les Règlements Généraux				
Article 68	Spéculation	100.00		
Article 71	Homologation d'un tournoi Tournoi non homologué	17.00 150.00		
Article 76  Droits  d'engagement  Article 77	Seniors et Vétérans Masculins Masculins: U14 à U18/U19 Masculins: U10 à U13 Masculins: U6 à U9 Loisirs / Entreprise Futsal / Beach Soccer Seniors Féminines Féminines: U16 à U18 Féminines: U14 à U16 Féminines: U10 à U13 Féminines: U6 à U9  1er Rappel par mail pour compte club non soldé	40.00 25.00 18.00 Gratuit 35.00 30.00 25.00 25.00 25.00 18.00 Gratuit		
Article 77-78  Cotisation	2 <sup>ème</sup> Rappel par mail pour compte club non soldé Seniors Masculins D1-D2-D3-D4-D5-seniors réserves Matin Futsal / Entreprise / Vétérans / Seniors à 7 Seniors Féminin	35.00 100.00 55.00 55.00		
et Billetterie Article 79 Mutuelle	Jeunes uniquement  Toutes catégories	40.00 30.00		
Article 92 et Annexe 3 bis	Demande de dérogation « Classique » jusque mercredi 23h59.  Demande de dérogation « Exceptionnelle » à partir du Jeudi.  Amende au club adverse en cas de non réponse avant date précisée article 92.  Demande de dérogation « Exceptionnelle Foot Educatif » (*)  • Jusqu'au vendredi 14h00.  • Du vendredi 14h00 au Samedi 11h00.  Frais de gestion de dossier (Football éducatif)	Gratuit 20.00 50.00 Gratuit 5.00 20.00		
Article 99	Zone Technique non tracée	31.00		

Article 105	Couleurs maillots	21.00
Article 106	Absence de pancarte "respect arbitre" et/ou affiche "Protocole"	21.00
Article 108	Absence de délégué de terrain	60.00
Articles 113 115 179	Feuille d'arbitrage (de match) incomplète Non vérification des licences avant le début du match Non vérification des licences avant le début du match en cas de récidive Envoi tardif par feuille d'arbitrage (de match) Absence de désignation de l'épreuve même partielle	10.00 40.00 90.00 21.00 16.00
Article 113 et 113 bis	FMI	Voir annexe 11 des règlements généraux
Article 130	Nombre minimum de joueurs (Match arrêté)	50.00
Article 126-129-	Participation d'un joueur, d'un dirigeant non qualifié ou suspendu En cas de non qualification d'un ou plusieurs joueurs (délai de 4 jours non respecté), l'équipe sera sanctionnée de:  • Joueurs de U6 à U13:	100.00 20.00 (100 € maxi)
Article 136-138- 186.6	<ul> <li>Joueurs de U14 à U19:</li> <li>Joueurs Seniors et Vétérans:</li> <li>L'amende est appliquée pour chaque joueur en infraction.</li> <li>Amende pour joueur non licencié par joueur en</li> </ul>	40.00 (150 € maxi) 60.00 (200 € maxi)
Article 139	infraction (sans changement).	100.00
Article 139	Absence non excusée à une convocation	50.00
Article 145	Droits de Confirmation de Réserves et de Réclamations Réserves non confirmées	30.00 30.00
Articles 150-151-152	Frais de dossier (Annexe 4 article 10) Frais de procédure d'Appel Frais de procédure d'Appel en cas de non présentation en première instance	0.00 75.00 150.00
Article 160	Instruction d'un dossier de Discipline Non réponse à une demande d'un complément d'information	90.00 150.00
Article 165	Frais de dossier pour manquement à l'Ethique sportive	75.00
Article 170	Fraude sur identité sur demande de licence	400.00
et Annexe 4 Article 174	Fraude sur identité en cours de rencontre (fausse licence)  Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, mixité	400.00 31.00
Article 175	Participation à plus d'une rencontre le même jour ou au cours de deux jours consécutifs	80.00
Article 178	Nombre de licence Dirigeants: Minimum 3 + 1 par équipe engagée	40.00 par licence manquante
Article 179	Non envoi d'une feuille de match (FMI ou Papier) après rappel	21.00 + 5 € Frais administratif
Article 180	Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans autorisation fédérale	51.00
Article 181	Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation.	60.00
Article 182	Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère.	61.00

Article 183	Emploi, par un Club d'un nom de circonstance ou d'emprunt, sans autorisation	61.00		
	Frais de Dossier :			
	- 1 <sup>er</sup> Carton jaune	3.00		
	- 2 <sup>ème</sup> Carton jaune	10.00		
	- 3 <sup>ème</sup> Carton jaune	20.00		
Article 187	Annanda Bissiplinaina			
	Amendes Disciplinaires :	10.00		
	<ul><li>- 2 cartons jaunes dans le même match</li><li>+ (frais de dossier disciplinaire)</li></ul>	(+10.00)		
	- 1 Carton rouge	20.00		
	+ (frais de dossier disciplinaire)	(+10.00)		
	Police du terrain	51.00		
Article 189	Vente de boissons	31.00		
Article 191	Licencié suspendu participant à une rencontre amicale	30.00		
	Annexe 2: les Coupes			
Annexe 2:	Engagement par Coupes en catégorie Seniors, Vétérans,			
Droits d'Inscription	Féminine, Futsal	20.00		
Dioits a mscription	Engagement par Coupes Jeunes, Loisirs	16.00		
Annexe 2	Forfait Coupes Seniors et Vétérans	30.00		
7 timexe 2	Forfait Coupes Jeunes et Coupe Féminines	20.00		
Annexe 2	Forfait Coupes Loisirs et Futsal (idem championnat)	30.00		
Allilexe 2	Forfait Coupes Loisirs et Futsal avant la rencontre	17.00		
Annexe 2 Article 9	Non-utilisation de tickets numérotés	50.00		
Annexe 2	Non-respect du port des équipements fournis par le			
Article 16	District des Flandres	50.00		
Annexe 3 "les Championnats" et 6 A "Les Forfaits – la Cotation"				
	Forfaits : Seniors D1 à D5.	Doublé si District pas		
	TOTALS . SCHOOL DI U DS.	prévenu 24h avant		
	- 1 <sup>er</sup> Forfait	20.00		
Annexes	- 2 <sup>ème</sup> Forfait	40.00		
3 et 6	- 3 <sup>ème</sup> Forfait	80.00		
	- Forfait Général	140.00		
	- Retrait avant début de Championnat	40.00		
	Forfaits : Seniors Réserves du matin, Seniors à 7, Foot	Doublé si District pas		
	Entreprise, Loisirs, Futsal	prévenu 24h avant 20.00		
Annexes	- 1 <sup>er</sup> Forfait - 2 <sup>ème</sup> Forfait	30.00		
3 et 6	- 3 <sup>ème</sup> Forfait	50.00		
	- Forfait Général.	100.00		
	- Retrait avant début de Championnat	40.00		
Annexes 3 et 6	Forfaits : "U13" à "U19" et Féminines	Doublé si District pas		
	Doublé si District pas prévenu 24h avant	prévenu 24h avant		
	- 1 <sup>er</sup> Forfait " U13" à "U19" et Féminines	10.00		
	- 2 <sup>ème</sup> Forfait " U13" à "U19" et Féminines	20.00		
	- 3 <sup>ème</sup> Forfait " U13" à "U19" et Féminines	30.00		
	- 4 <sup>ème</sup> Forfait " U13" à "U19" et Féminines	40.00		
	- Forfait Général	100.00		
	Retrait avant début de Championnat	30.00		

	Forfaits: "U10" à "U12"	Doublé si District pas			
	Doublé si District pas prévenu 24h avant	prévenu 24h avant			
	- 1 <sup>er</sup> Forfait "U10" à "U12"	5.00			
Annexes	- 2 <sup>ème</sup> Forfait "U10" à "U12"	10.00			
3 et 6	- 3 <sup>ème</sup> Forfait "U10" à "U12"	15.00			
	- 4 <sup>ème</sup> Forfait "U10" à "U12"	20.00			
	- Forfait Général	30.00			
	Retrait avant début de Championnat	30.00			
Annexes 3 et 6	Forfait au cours des 2 dernières journées	Amende triplée			
Annexe 6 B "Les Forfaits – la Cotation"					
Annexe 6	Abandon de terrain	110.00			
Article 4	Indiscipline d'un licencié ou de l'équipe	150.00			
Annexe 8 "I'Internet"					
	Non saisie complète des résultats par INTERNET et/ou	17.53			
Annexe 8	FOOTCLUBS avant Lundi 11h00 et dans les 24 heures pour	15.00			
	les matches en semaine	par résultat			
Annexe 10 "La Licence à Points"					
Annexe 10	Demande de Récupération de Points	50.00			
	Annexe 11 "la Feuille de Match Informatisée"				
Annexe 11	Annexe 11  Annexe 11  Annexe 11  Annexe 12  Annexe 12  Annexe 13  Annexe 14  Annexe 15  Annexe 16  Annexe 17  Annexe 17  Annexe 18  Annexe 18  Annexe 19  Annexe 10  Annexe 10  Annexe 10  Annexe 11  Annexe 11  Annexe 10  Annexe 11  Annexe 18  Annexe 19  Annexe 19				
	Statut de l'Arbitrage				
Article 46	Club en Infraction de la D2 à la D4 inclus	50.00			
<u>Statuts</u>					
STATUTS	Absence Assemblée Générale ou club non représenté	15.00 / voix			
<u>Divers</u>					
C	Outils de communication et informatique				
Non-participatio	n à la Journée nationale des débutants après inscription	30.00 par équipe			
Non-par	Non-participation à la Journée nationale des débutants				
Non-participation à la Journée nationale des débutants  Développement des pratiques					
N	30.00				
	Absence à un stage ou une sélection				
Refus du prélèvement automatique (sauf si chèque toujours dans les délais)		50.00			
<u></u>		·			